



## Avis d'audience publique de radiodiffusion CRTC 2005-4

Ottawa, le 7 avril 2005

*Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 6 juin 2005 à 9 h30, à Embassy Suites Hotel, 6700, boulevard Fallsview, Niagara Falls (Ontario), afin d'étudier les demandes qui suivent. La date limite pour le dépôt des interventions/observations est le 12 mai 2005.*

Article	Requérante et endroit
1.	<b>TVN Niagara Inc.</b> St. Catharines (Ontario)
2.	<b>Byrnes Communications Inc.</b> Woodstock (Ontario)
3.	<b>Standard Radio Inc.</b> Woodstock (Ontario)
4.	<b>CHUM limitée</b> Woodstock (Ontario)
5.	<b>Newcap Inc.</b> Woodstock (Ontario)
6.	<b>Sound of Faith Broadcasting</b> (CJFH-FM) Woodstock (Ontario)
7.	<b>Tillsonburg Broadcasting Company Limited</b> (CKOT) Tillsonburg (Ontario)
8.	<b>Aboriginal Peoples Television Network Inc.</b> L'ensemble du Canada
9.	<b>CTV Television Inc.</b> (CTV NewsVu) L'ensemble du Canada
10.	<b>Le Réseau des sports (RDS) inc.</b> (Le Réseau Grand Air) L'ensemble du Canada
11.	<b>The Family Channel Inc.</b> (The Parent Channel) L'ensemble du Canada
12.	<b>Insight Sports Ltd.</b> (SDEC) (The Soccer Net) L'ensemble du Canada
13.	<b>The Haliburton Broadcasting Group Inc.</b> Haliburton, (Ontario)
14.	<b>Manitoulin Radio Communication Inc.</b> Little Current (Ontario)
15.	<b>My Broadcasting Corporation</b> Pembroke (Ontario)
16.	<b>Bayshore Broadcasting Corporation</b> Wasaga Beach (Ontario)

17. **Club Social la Grande**  
James Bay (Campement Eastmain-1) (Québec)
18. **Société de Télédiffusion du Québec (CIVM-DT)**  
Montréal (Québec)
19. **MusiquePlus inc.**  
Montréal (Québec)
20. **Telus Communications Inc.**  
Rimouski et les régions avoisinantes, Saint-Georges et les régions avoisinantes, Sept-Îles et les régions avoisinantes, Baie-Comeau et les régions avoisinantes, Gaspé et les régions avoisinantes, Montmagny et les régions avoisinantes et Sainte-Marie et les régions avoisinantes (Québec)
21. **Dyracom Communications Inc.**  
Estevan (Saskatchewan)
22. **Milestone Media Broadcasting (Edmonton) Limited**  
Edmonton (Alberta)
23. **Newcap Inc. (CIZZ-FM et CKGY-FM)**  
Red Deer (Alberta)
24. **Windermere Community Association**  
Windermere (Colombie-Britannique)

## PRÉAMBULE

Les articles 2, 3, 4, 5, 6 et 7 sont concurrents sur le plan technique pour l'utilisation de la fréquence 104,7 MHz. Ils seront traités comme des demandes radiophoniques compétitives.

### 1. **St. Catharines (Ontario)** **No de demande 2003-1498-0**

Demande présentée par **TVN Niagara Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision de langue anglaise à St. Catharines.

La nouvelle station serait exploitée au canal 22C avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 401 000 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 000 000 watts/hauteur de l'antenne de 245 mètres).

La requérante a indiqué que la programmation serait conçue de manière à desservir St. Catharines ainsi que la région de Niagara.

*Adresse de la requérante :*

101, rue King  
Bureau 12  
St. Catharines (Ontario)  
L2R 3H6  
Télécopieur : (905) 685-7110  
Courriel : [wgwilks@tvn.ca](mailto:wgwilks@tvn.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

### 2. **Woodstock (Ontario)** **No de demande 2004-0060-7**

Demande présentée par **Byrnes Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Woodstock.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 1 910 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 6 000 watts/hauteur de l'antenne de 99,5 mètres).

La requérante propose une formule musicale de type adulte contemporaine destinée au grand public.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

315 – 2289, rue Fairview  
 Burlington (Ontario)  
 L7R 2E3  
 Télécopieur : (978) 428-8581  
 Courriel : [gord@byrnesmedia.com](mailto:gord@byrnesmedia.com)

*Examen de la demande :*

Nesbitt Coulter LLP  
 À l'attention de Ennio Micacchi  
 412, rue Simcoe  
 Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

3. **Woodstock (Ontario)**  
**No de demande 2005-0015-9**

Demande présentée par **Standard Radio Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale à Woodstock.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 2 630 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 5 000 watts/hauteur de l'antenne de 261 mètres).

La requérante propose une formule musicale rock moderne.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

2, rue St. Clair Ouest  
 11<sup>e</sup> étage  
 Toronto (Ontario)  
 M4V 1L6  
 Télécopieur : (416) 323-6828  
 Courriel : [gary.slaight@standardradio.com](mailto:gary.slaight@standardradio.com)

*Examen de la demande :*

Hôtel de ville  
500, rue Dundas  
Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

4. **Woodstock (Ontario)**  
**No de demande 2005-0020-9**

Demande présentée par **CHUM limitée** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Woodstock.

La requérante propose une formule musicale adulte contemporain doux.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 3 200 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 10 000 watts/hauteur de l'antenne de 205,9 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

1331, rue Yonge  
Toronto (Ontario)  
M4T 1Y1  
Télécopieur : (416) 340-7005  
Courriel : [arleney@chumlimited.com](mailto:arleney@chumlimited.com)

*Examen de la demande :*

Bibliothèque publique de Woodstock  
445, rue Hunter  
Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

5. **Woodstock (Ontario)**  
**No de demande 2005-0026-6**

Demande présentée par **Newcap Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Woodstock.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284B) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 3 200 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 10 000 watts/hauteur de l'antenne de 154,1 mètres).

La requérante propose une formule musicale adulte contemporain axée sur les disques d'or qui mettrait en valeur surtout les disques d'or des années 70, 80 et 90.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

745, chemin Windmill  
Darthmouth (Nouvelle-Écosse)  
B3B 1C2  
Télécopieur : (902) 468-5661  
Courriel : [ncc@ncc.ca](mailto:ncc@ncc.ca)

*Examen de la demande :*

Chinneck, Lawyer  
871, rue Dundas  
Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

6. **Woodstock (Ontario)**  
**No de demande 2005-0048-0**

Demande présentée par **Sound of Faith Broadcasting** en vue de modifier la licence de l'entreprise de programmation de radio CJFH-FM Woodstock.

La titulaire propose de modifier la licence en changeant la fréquence de 94,3 MHz (canal 232FP) à 104,7 MHz (canal 284A). La titulaire propose également de modifier le périmètre de rayonnement autorisé en augmentant la puissance apparente rayonnée moyenne de 50 watts à 3 100 watts et en augmentant la hauteur de l'antenne (puissance apparente rayonnée maximale 5 350 watts/hauteur de l'antenne 104 mètres).

L'augmentation proposée de la puissance et de la hauteur de l'antenne élargira de façon appréciable le périmètre de rayonnement autorisé de CJFH-FM.

Le Conseil note que l'augmentation de puissance aura pour effet de faire passer CJFH-FM du statut de service non protégé de faible puissance à une station FM protégée de classe « A ».

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la titulaire :*

510, avenue Ingersoll  
 Bureau 107  
 Woodstock (Ontario)  
 N4S 4X9  
 Télécopieur : (519) 539-7445  
 Courriel : [faithfmwoodstock@execulink.com](mailto:faithfmwoodstock@execulink.com)

*Examen de la demande :*

230 Travel Centers Canada  
 535, rue Mill  
 Woodstock (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

**7. Tillsonburg (Ontario)**  
**No de demande 2004-1290-9**

Demande présentée par **Tillsonburg Broadcasting Company Limited** afin de convertir la station de radio CKOT Tillsonburg de la bande AM à la bande FM.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,7 MHz (canal 284 B1) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 2 300 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 5 000 watts/hauteur de l'antenne de 163,5 mètres).

La requérante demande l'autorisation de diffuser simultanément la programmation de la nouvelle station FM sur les ondes de CKOT pour une période de trois mois après la mise en ondes de la nouvelle station.

La requérante demande également que le Conseil révoque, conformément aux articles 9(1)e) et 24(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, la licence de CKOT dès la fin de la période de diffusion simultanée.

La requérante propose entretenir la formule musicale country ainsi que la programmation locale.

Cette demande nécessite l'émission d'une nouvelle licence.

*Adresse de la requérante :*

77, rue Broadway  
 Tillsonburg (Ontario)  
 N4G 4H3  
 Télécopieur : (519) 842-4284  
 Courriel : [jlammers@easy101.com](mailto:jlammers@easy101.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

**8. L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2004-1036-6**

Demande présentée par **Aboriginal Peoples Television Network Incorporated (APTN)** en vue de renouveler la licence de son entreprise de programmation par satellite au câble et ses émetteurs énumérés ci-dessous, qui expire le 31 août 2005.

La requérante demande que la licence soit renouvelée pour une pleine période d'application de sept ans et qu'elle soit assujettie aux modalités et conditions actuelles, à l'exception des propositions suivantes :

- augmenter le niveau minimal de programmation canadienne qui sera diffusé par l'entreprise de 70 % à 75 %;
- augmenter de 0,10 \$ le tarif mensuel par abonné imposé aux distributeurs pour la distribution de APTN au service de base. Les revenus additionnels serviraient à accroître la qualité et la quantité des émissions canadiennes;
- dédoubler la programmation de son signal au sud pour desservir la région de l'est et la région de l'ouest.

APTN s'attend à ce que les entreprises de distribution terrestre qui doivent diffuser le service APTN (ex. : entreprises de classe 1 et classe 2 incluant SDM) offrent un des signaux desservant la région de l'est ou de l'ouest selon la zone de desserte des entreprises. Par contre, APTN estime que le Conseil devrait imposer la distribution des deux signaux, est et ouest, aux deux entreprises de distribution de radiodiffusion directe.

À la fin de la nouvelle période d'application de la licence, APTN prévoit avoir la capacité de diffuser en haute définition (TVHD) et commandera un nombre de ses émissions principales dans ce format.

**Liste d'émetteurs**

CHTG-TV	Goose Bay, NL
CH4153	Hopedale, NL
CH4151	Makkovik, NL
CH4154	Nain, NL
CH4152	Postville, NL
CH4155	Rigolet, NL
CH4203	Aklavik, NT
CH4171	Broughton Island, NT
CH4172	Clyde River, NT
CH4209	Deline (Fort Franklin), NT

CH4200	Fort Good Hope, NT
CH4173	Fort Liard, NT
CH4205	Fort McPherson, NT
CH4159	Fort Providence, NT
CH4207	Fort Resolution, NT
CH4202	Fort Simpson, NT
CH4206	Fort Smith, NT
CH4160	Hay River, NT
CH2553	Holman Island, NT
CH4221	Inuvik, NT
CH4175	Jean Marie River, NT
CH4176	Kakisa, NT
CH4177	Lac La Martre (Wha Ti), NT
CH4198	Lake Harbour, NT
CH4180	Lutselk'e (Snowdrift), NT
CH4212	Nahanni Butte, NT
CH4220	Norman Wells, NT
CH4211	Paulatuk, NT
CH4215	Rae Lakes, NT
CH4264	Rae-Edzo, NT
CH4216	Sachs Harbour, NT
CH4179	Snare Lake, NT
CH4218	Trout Lake, NT
CH4170	Tsiigehtchic (Arctic Red River), NT
CH4204	Tuktoyaktuk, NT
CH4174	Tulita, NT
CH4181	Wrigley, NT
CHTY-TV	Yellowknife, NT
CH4196	Arctic Bay, NU
CH4158	Arviat (Eskimo Point), NU
CH4156	Baker Lake, NU
CH2550	Cambridge Bay, NU
CH4157	Cape Dorset, NU
CH4213	Chesterfield Inlet, NU
CH4197	Coral Harbour, NU
CH2552	Gjoa Haven, NU
CH4210	Grise Fiord, NU
CH4214	Hall Beach, NU
CH4201	Igloolik, NU
CH4161	Iqaluit, NU
CH2551	Kugluktuk (Coppermine), NU
CH4178	Nanisivik, NU
CH4162	Pangnirtung, NU
CH2554	Pelly Bay, NU
CH4163	Pond Inlet, NU
CH4265	Rankin Inlet, NU
CH4199	Repulse Bay, NU
CH4208	Resolute Bay, NU

CH4217	Sanikiluaq, NU
CH2555	Taloyoak (Spence Bay), NU
CH4219	Whale Cove, NU
CH4189	Akulivik, QC
CH4182	Aupaluk, QC
CH4191	Inukjuak, QC
CH4190	Ivujivik, QC
CH4183	Kangihsualujjuaq, QC
CH4185	Kangihsujuaq, QC
CH4184	Kangirsuk, QC
CH4195	Kuujuaq (Fort Chimo), QC
CH4194	Kuujuarapik, QC
CH4192	Povungnituk, QC
CH4186	Quaqtaq, QC
CH4193	Salluit, QC
CH4187	Tasiujaq, QC
CH4188	Umiujaq, QC
CH4223	Beaver Creek, YT
CH4224	Burwash Landing, YT
CH4226	Carcross, YT
CH4225	Carmacks, YT
CH4261	Dawson City, YT
CH4227	Destruction Bay, YT
CH4228	Faro, YT
CH4235	Haines Junction, YT
CH4229	Keno Hill, YT
CH4234	Mayo, YT
CH4230	Old Crow, YT
CH4231	Pelly Crossing, YT
CH4222	Pilot Mountain, YT
CH4232	Ross River, YT
CH4233	Stewart Crossing, YT
CH4166	Tagish, YT
CH4167	Teslin, YT
CH4168	Upper Liard, YT
CH4169	Watson Lake, YT
CHWT-TV	Whitehorse, YT

*Adresse de la titulaire :*

339, avenue Portage  
Winnipeg (Manitoba)  
R3B 2C3  
Télécopieur : (204) 947-9307  
Courriel : [jarose@aptn.ca](mailto:jarose@aptn.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire, et

165, rue Sparks  
Bureau 600  
Ottawa (Ontario)

a/s Nova Scotia Community College  
1825, chemin Bell  
4<sup>e</sup> étage  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

1755, boulevard René-Lévesque Est  
Bureau 1  
Montréal (Québec)

a/s CTV Inc.  
444, rue Front  
Toronto (Ontario)

3 – 5120 49<sup>th</sup> Street  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)

300 – 750, rue Burrard  
Vancouver (Colombie-Britannique)

a/s Northern Native Broadcasting Yukon  
4230-A 4<sup>th</sup> Avenue  
Whitehorse (Territoire du Yukon)

a/s Inuit Broadcasting Corp.  
Édifice 1085B  
Iqaluit (Nunavut)

a/s Tagramuit Nipingat Inc.  
Kuujuuaq (Nunavik)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

9. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2004-1401-1**

Demande présentée par **CTV Television Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée CTV NewsVu.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée à la présentation des bulletins de nouvelles locales à toutes les régions du pays.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 3, 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

9, Channel Nine Court  
Scarborough (Ontario)  
M1S 4B5  
Télécopieur : (416) 332-5022  
Courriel : [rbrace@ctv.ca](mailto:rbrace@ctv.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

CIVT-TV  
750, rue Burrard  
Bureau 300  
Vancouver (Colombie-Britannique)

CFCN-TV  
80, Patina Rise Sud Ouest  
Calgary (Alberta)

CKCK-TV  
#1 Highway Est  
Regina (Saskatchewan)

CJOH-TV  
1500, chemin Merivale  
Nepean (Ontario)

Le Réseau des sports (RDS) inc.  
1755, boulevard René Lévesque Est  
Bureau 300  
Montréal (Québec)

CJCH-TV, ATV Halifax  
2885, rue Robie  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

10. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2004-1403-7**

Demande présentée par **Le Réseau des sports (RDS) inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue française qui sera appelée Le Réseau Grand Air.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée exclusivement à des émissions portant sur tous les aspects de l'aventure, de la conservation, des loisirs et des activités de plein air.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 5(b), 6(b), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

*Adresse de la requérante :*

1755, boulevard René Lévesque Est  
Suite 300  
Montréal (Québec)  
H2K 4P6  
Télécopieur : (416) 332-5022  
Courriel : [rbrace@ctv.ca](mailto:rbrace@ctv.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante, et

CTV Inc.  
9 Channel Nine Court  
Scarborough (Ontario)

CIVT-TV  
750, rue Burrard  
Suite 300  
Vancouver (Colombie-Britannique)

CFCN-TV  
80, Patina Rise Sud Ouest  
Calgary (Alberta)

CKCK-TV  
#1, route Est  
Regina (Saskatchewan)

CJOH-TV  
1500, chemin Merivale  
Ottawa (Ontario)

CJCH-TV, ATV  
2885, rue Robie  
Halifax (Nouvelle-Écosse)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

11. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2004-1430-1**

Demande présentée par **The Family Channel Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée The Parent Channel.

La requérante affirme que la programmation serait composée d'émissions consacrées à l'information et au divertissement pour les parents, les gardiens et leurs enfants de bas âge à l'adolescence. Elle propose de mettre en valeur des thèmes éducatifs d'intérêt aux parents et gardiens tels que la discipline, la sécurité et le développement émotif et physique.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 2(a), 2(b), 3, 5(a), 5(b), 7(a), 7(b), 7(c), 7(d), 7(e), 7(g), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

La requérante propose qu'au plus 15% de la semaine de radiodiffusion serait consacré aux émissions de catégorie 7 (émissions dramatiques et comiques).

*Adresse de la requérante :*

Place BCE  
181, rue Bay  
Case postale 787  
Toronto (Ontario)  
M5J 2T3  
Télécopieur : (416) 956-2035  
Courriel : [nataliet@family.ca](mailto:nataliet@family.ca)

*Examen de la demande :*

Place BCE  
36, rue Yonge  
1<sup>er</sup> étage  
Toronto (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

12. **L'ensemble du Canada**  
**No de demande 2005-0008-4**

Demande présentée par **Insight Sports Ltd.**, au nom d'une société devant être constituée (SDEC), en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise nationale de programmation d'émissions spécialisées de catégorie 2 de langue anglaise qui sera appelée The Soccer Net.

La requérante affirme que la programmation serait consacrée au soccer et aux amateurs de soccer. Elle indique également que la programmation serait composée de match de soccer amateurs et professionnels et d'émissions axées sur l'enseignement du soccer à tous les niveaux, de novice à supérieur.

La requérante propose d'offrir une programmation provenant des catégories suivantes : 1, 2(a), 2(b), 5(b), 6(a), 6(b), 7(c), 7(d), 11, 12, 13 et 14, énoncées à l'annexe I du *Règlement de 1990 sur les services spécialisés*.

La requérante propose qu'au plus 5 % de la programmation diffusée pendant la semaine de radiodiffusion proviendrait de la catégorie 7 (émissions dramatiques) et de la catégorie 11 (émissions de divertissement général et d'intérêt général). Elle affirme que les émissions tirées de ces catégories se rapporteraient au soccer ou à des thèmes afférents au soccer.

*Adresse de la requérante :*

495, rue King Ouest  
 Bureau 300  
 Toronto (Ontario)  
 M5V 1K4  
 Télécopieur : (416) 593-6991  
 Courriel : [bcooper@insightsports.com](mailto:bcooper@insightsports.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

13. **Haliburton (Ontario)**  
**No de demande 2004-1034-0**

Demande présentée par **The Haliburton Broadcasting Group Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale à Haliburton.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 93,5 MHz (canal 228B1) avec une puissance apparente rayonnée de 6 000 watts

La requérante propose de diffuser une formule musicale adulte contemporaine de musique rock.

*Adresse de la requérante :*

46, avenue Nanton  
Toronto (Ontario)  
M4W 2Y9  
Télécopieur : (416) 925-0488  
Courriel : [cgrossman@hbgradio.com](mailto:cgrossman@hbgradio.com)

*Examen de la demande :*

54, rue Highland  
Haliburton (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

14. **Little Current (Ontario)**  
**No de demande 2005-0031-5**

Demande présentée par **Manitoulin Radio Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire de Type A de langue anglaise à Little Current.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 101,1 MHz (canal 266FP) avec une puissance apparente rayonnée de 5 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 59,7 mètres).

La requérante propose une formule de musique populaire rock, country et de danse avec des bulletins de nouvelles, des sports, des commentaires, la météo, des informations communautaires, et des messages d'intérêt public.

La requérante propose également au moins deux heures de programmation en langues autochtones par semaine.

Dans la décision CRTC 2001-578, 12 septembre 2001, le Conseil a approuvé une demande par MSD Computer Corp., au nom d'une société devant être constituée, visant l'exploitation d'une radio communautaire en développement à Little Current (CFRM-FM). La licence pour CFRM-FM expire le 12 septembre 2005.

Dans *Politique relative à la radio communautaire*, Avis Public CRTC 2000-13, 28 janvier 2000, le Conseil a déclaré que les stations de radio en développement seront généralement autorisées pour une période de trois ans. À la fin de cette période, les titulaires devront déposer une demande auprès du Conseil en vue d'obtenir une licence de radio communautaire régulière ou cesser leurs activités.

La requérante a fait une demande pour une station de radio communautaire de Type A. Le Conseil remarque qu'il existe au moins une autre station, autre qu'une station de la SRC, autorisée à diffuser dans la même langue, dans l'ensemble ou dans une partie du marché de Little Current. Dans un tel cas selon la politique relative à la radio communautaire (avis public CRTC 2000-13), le Conseil considérerait généralement cette demande comme une station de radio communautaire de Type B.

La requérante propose de consacrer un minimum de 10 % de sa programmation à des émissions de créations orales.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 871  
Little Current (Ontario)  
POP 1K0  
Télécopieur : (705) 368-1080  
Courriel : [radio@manitoulin.net](mailto:radio@manitoulin.net)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

15. **Pembroke (Ontario)**  
**No de demande 2004-1135-6**

Demande présentée par **My Broadcasting Corporation** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Pembroke.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 104,9 MHz (canal 285A) avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 1 620 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 2 570 watts/hauteur de l'antenne de 90,5 mètres).

La requérante propose offrir une formule musicale de type adulte contemporain.

*Adresse de la requérante :*

Case postale 961  
Renfrew (Ontario)  
K7V 4H4  
Télécopieur : (613) 432-1806  
Courriel : [andew@myfmradio.ca](mailto:andew@myfmradio.ca)

*Examen de la demande :*

Bibliothèque publique de Pembroke  
237, rue Victoria  
Pembroke (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

16. **Wasaga Beach (Ontario)**  
**No de demande 2004-1456-6**

Demande présentée par **Bayshore Broadcasting Corporation** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Wasaga Beach.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 97,7 MHz (canal 249A) avec une puissance apparente rayonnée de 1 800 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 100 mètres).

La requérante propose une formule musicale adulte classique contemporain qui mettrait en valeur principalement les grands succès des années 60, 70, 80, 90 et les succès d'aujourd'hui.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

270, 9<sup>e</sup> rue Est  
Owen Sound (Ontario)  
N4K 5P5  
Télécopieur : (519) 371-4242  
Courriel : [bayshore@radioowensound.com](mailto:bayshore@radioowensound.com)

*Examen de la demande :*

La Ville de Wasaga Beach  
Bureau administratif  
30, rue Lewis  
Wasaga Beach (Ontario)

et

Le canton de Clearview  
Bureau municipal  
217, rue Gideon  
Staynor (Ontario)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

17. **Baie James (Campement Eastmain-1) (Québec)**  
**No de demande 2004-1307-1**

Demande présentée par **Club Social La Grande** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de distribution de radiocommunication pour desservir la localité susmentionnée.

La requérante propose de distribuer, sous forme non-codée, le signal des services suivants avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 181 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 450 watts/hauteur de l'antenne de 48,1 mètres) pour la fréquence 104,7 MHz et avec une puissance apparente rayonnée moyenne de 650 watts (puissance apparente rayonnée maximale de 1 386 watts/hauteur de l'antenne 85,1 mètres) pour les autres fréquences :

Société Crie des Communications de la Baie James à la fréquence 104,7 MHz (canal 284A)  
CFQR-FM Montréal à la fréquence 91,3 MHz (canal 217A)  
CITÉ-FM Montréal à la fréquence 94,5 MHz (canal 233A)  
CKOI-FM Montréal à la fréquence 97,9 MHz (canal 250A)  
CBF-FM Montréal à la fréquence 100,9 MHz (canal 265A)

*Adresse de la requérante :*

888, boulevard de Maisonneuve Est  
6<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2L 5B2  
Télécopieur : (450) 688-7709

*Examen de la demande :*

Campement Eastmain-1  
Baie James (Québec)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

18. **Montréal (Québec)**  
**No de demande 2004-1347-7**

Demande présentée par **Société de Télédiffusion du Québec** (Télé-Québec) en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de télévision numérique transitoire de langue française associée à sa station CIVM-TV à Montréal.

La nouvelle station serait exploitée à partir de la tour existante de CIVM-TV au canal 27C avec une puissance apparente rayonnée de 15 000 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 300 mètres).

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, qu'elle est acceptable au plan technique.

*Adresse de la requérante :*

1000, rue Fullum  
Montréal (Québec)  
H2K 3L1  
Télécopieur : (514) 873-7739  
Courriel : [JLagace@telequebec.qc.ca](mailto:JLagace@telequebec.qc.ca)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

19. **Montréal (Québec)**  
**No de demande 2004-1255-2**

Demande présentée par **MusiquePlus inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'un réseau radiophonique de langue française.

La titulaire propose de diffuser le vendredi de 21h30 à 22h sur les ondes du réseau d'Astral Media Radio inc. connu sous le nom de Radio Énergie, l'émission appelée « Pourris de Talent » en provenance de son entreprise de programmation d'émissions spécialisées connue sous le nom MusiquePlus inc.

*Adresse de la titulaire :*

355, rue Ste-Catherine Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 1A5  
Télécopieur : (514) 284-1889

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la titulaire

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

20. **Rimouski et les régions avoisinantes, Saint-Georges et les régions avoisinantes, Sept-Îles et les régions avoisinantes, Baie-Comeau et les régions avoisinantes, Gaspé et les régions avoisinantes, Montmagny et les régions avoisinantes et Sainte-Marie et les régions avoisinantes (Québec)**  
**No de demande 2004-0964-0**

Demande présentée par **Telus Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence régionale de classe 1 visant l'exploitation d'entreprises de distribution par câble pour desservir les endroits susmentionnés.

Le Conseil étudiera cette demande à l'audience publique seulement si le ministère de l'Industrie l'avise, au moins vingt jours avant le début de l'audience, que la documentation technique lui a été soumise.

*Adresse de la requérante :*

3777, Kingsway  
Burnaby (Colombie-Britannique)  
V5H 3Z7  
Télécopieur : (613) 597-8422  
Courriel : [jay.thomson@telus.com](mailto:jay.thomson@telus.com)

*Examen de la demande :*

TELUS Québec  
6, Jules-A. Brillant  
Rimouski (Québec)

Bureau de TELUS  
7, Narcisse-Blais  
Bureau B0701  
Baie-Comeau (Québec)

Bureau de TELUS  
11, rue Adams  
Gaspé (Québec)

Ville de Montmagny  
134, St-Jean-Baptiste Est  
Montmagny (Québec)

Ville de Ste-Marie  
270, rue Mrg. Bourgeois  
Sainte-Marie (Québec)

Bureau de TELUS  
4895, 127<sup>e</sup> Rue  
St-Georges (Québec)

Ville de Sept Iles  
Att. : Sonia Verret  
546, avenue Dequen  
Sept Iles (Québec)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

21. **Estevan (Saskatchewan)**  
**No de demande 2004-0662-0**

Demande présentée par **Dyacom Communications Inc.** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM commerciale à faible puissance de langue anglaise à Estevan.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 106,3 MHz (canal 292FP) avec une puissance apparente rayonnée de 50 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne 34,8 mètres).

La requérante propose une formule musicale de rock progressif qui mettrait en valeur les musiciens locaux.

*Adresse de la requérante :*

5907-50th Street  
Taber (Alberta)  
T1G 1J6  
Télécopieur : (403) 223-0020  
Courriel : [dyacom@dyacom.ca](mailto:dyacom@dyacom.ca)

*Examen de la demande :*

116, route 47 Sud  
Estevan (Saskatchewan)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

22. **Edmonton (Alberta)**  
**No de demande 2004-1587-9**

Demande présentée par **Milestone Media Broadcasting (Edmonton) Limited**, (MMBEL), une affiliée de Milestone Media Broadcasting Ltd. (MMBL), en vue d'acquérir la participation de 49 % de MMBL dans Edmonton Vibe Partnership (EVP). Les associés actuels de EVP sont MMBL et CHUM limitée (CHUM). Ils ont reçu l'autorisation d'opérer l'entreprise de programmation radio à Edmonton approuvée dans la décision de radiodiffusion CRTC 2004-133 (décision 2004-133), 5 avril 2004. Suite à cette transaction, MMBEL deviendra l'associé avec CHUM dans EVP.

La requérante propose de transférer l'autorité de détenir une licence à l'égard de l'entreprise ci-haut mentionnée de manière à devenir la nouvelle titulaire de cette entreprise, suivant les mêmes modalités et conditions énumérées dans les décisions de radiodiffusion CRTC 2004-133 et 2004-567. Le Conseil n'a pas encore émis de licence pour cete entreprise car elle n'a pas encore rencontré les exigences d'émissions de licence. Avant qu'une licence ne soit émise au nom de MMBEL et CHUM, associé dans EVP, la requérante devra se conformer aux exigences stipulées dans les décisions de radiodiffusion CRTC 2004-133 et 2004-567.

*Adresse de la requérante :*

1060, avenue Eglinton Est  
 Mississauga (Ontario)  
 L4W 1K3  
 Télécopieur :(416) 214-0660  
 Courriel : [denham@flow935.com](mailto:denham@flow935.com)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

23. **Red Deer, (Alberta)**  
**Nos de demande 2005-0131-3, 2005-0165-2**

Demandes présentées par **Newcap Inc.** (Newcap) au nom d'une filiale de Corus Radio Company (CRC) devant être incorporée (NewCo) afin d'obtenir l'autorisation d'acquérir la propriété et le contrôle des entreprises de programmation de radio suivantes présentement détenues par CRC, une filiale à part entière de Corus Entertainment Inc.:

- CIZZ-FM Red Deer; et
- CKGY-FM Red Deer

La transaction proposée comporte deux étapes :

- 1) L'acquisition par NewCo des actifs énumérés ci-haut présentement détenus par CRC; et
- 2) Le transfert de toutes les actions de NewCo de CRC à Newcap

La valeur de la transaction est estimée à 8 392 714\$.

Conformément à la Politique de 1998 concernant la radio commerciale (*Avis public CRTC 1998-41*), 30 avril 1998, Newcap propose une enveloppe budgétaire en avantages tangibles de 503 563 \$ représentant une contribution financière directe au développement des talents canadiens équivalant à 6 % de la valeur de la transaction.

La requérante demande également des licences lui permettant de poursuivre l'exploitation de ces entreprises, aux mêmes termes et conditions, à la rétrocession des licences actuelles émises à CRC.

*Adresse de la requérante :*

745, chemin Windmill  
 Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
 B3B 1C2  
 Télécopieur : (902) 468-5661  
 Courriel : [mmaheu@ncc.ca](mailto:mmaheu@ncc.ca)

*Examen des demandes :*

4920-59<sup>th</sup> Street  
 Red Deer (Alberta)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

24. **Windermere (Colombie-Britannique)**  
**No de demande 2004-0888-2**

Demande présentée par **Windermere Community Association** en vue d'obtenir une licence visant l'exploitation d'une entreprise de programmation de radio FM communautaire en développement de langue anglaise à Windermere.

La nouvelle station serait exploitée à la fréquence 93,5 MHz (canal 228TFP) avec une puissance apparente rayonnée de 1,51 watts (antenne non-directionnelle/hauteur de l'antenne de 8 mètres).

La requérante indique que sa programmation mettrait en valeur les activités locales, le talent, les nouvelles et les initiatives communautaires.

*Adresse de la requérante :*

4747, rue Government  
Windermere (Colombie-Britannique)  
V0B 2L0  
Télécopieur : (250) 342-2188  
Courriel : [csica@telus.net](mailto:csica@telus.net)

*Examen de la demande :*

À l'adresse de la requérante; et

Magasin d'alimentation de Windermere  
Route 95 & Route 93  
Windermere (Colombie-Britannique)

[\[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion\]](#)

## Participation du public

### **Date limite d'interventions/d'observations**

**12 mai 2005**

L'intervention doit être reçue par le Conseil et par la requérante, au plus tard à la date susmentionnée. Le Conseil ne peut être tenu responsable des délais occasionnés par la poste.

L'intervention doit comprendre l'un des énoncés suivants dans le premier ou le dernier paragraphe :

- 1 - Je demande à comparaître à l'audience publique.
- 2 - Je ne veux pas comparaître à l'audience publique.

Le Conseil examinera votre intervention et elle sera en outre versée au dossier public de l'instance sans autre avis de notre part, à la condition que la procédure susmentionnée ait été suivie. Nous communiquerons avec vous uniquement si votre intervention soulève des questions de procédure.

Faire parvenir votre intervention écrite à la Secrétaire générale du Conseil selon **une seule** des façons suivantes :

**en remplissant le**

***formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion***

qui se trouve sous la description de chaque demande dans cet avis d'audience publique

ou

**par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2

ou

**par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218

Une copie conforme **doit** être envoyée à la requérante et la preuve d'un tel envoi doit être jointe à l'intervention envoyée au Conseil.

Le Conseil recommande à toutes les personnes qui déposent un document et en signifient copie par voie électronique de se montrer prudentes lors de l'envoi des documents ou avis par courriel, car il peut être difficile de prouver ensuite que cet envoi a bien été fait.

Avant d'utiliser le courrier électronique, assurez-vous de pouvoir prouver au Conseil, sur demande, que le document a été signifié.

Pour les interventions soumises par voie électronique, la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** devrait être ajoutée à la fin du document, pour indiquer que le document n'a pas été modifié pendant la transmission électronique.

Les paragraphes du document devraient être numérotés.

Votre intervention doit clairement mentionner la demande, faire état de votre appui ou de votre opposition et, si vous y proposez des modifications, présenter des faits et des motifs à cet égard.

Advenant que la demande passe à l'étape comparante de l'audience et que vous désiriez comparaître, veuillez expliquer pourquoi vos observations écrites ne suffisent pas et pourquoi une comparution est nécessaire.

Les personnes qui requièrent des auxiliaires de communication comme les dispositifs techniques pour malentendants et l'interprétation gestuelle voudront bien en aviser le conseil au moins vingt (20) jours avant le début de l'audience afin de lui permettre de prendre les dispositions nécessaires.

### **Important**

Toute information soumise, incluant votre adresse courriel, votre nom ainsi que tout autre renseignement personnel que vous nous aurez fourni, seront versés au dossier public et pourront être consultés sur le site Web du Conseil.

Les documents envoyés en format électronique seront affichés intégralement sur le site Web dans la langue officielle et le format dans lesquels ils ont été soumis. Les documents qui ne sont pas soumis en format électronique seront lus optiquement et seront ensuite affichés sur le site Web.

### **Examen des documents**

Les demandes sont disponibles en format électronique en sélectionnant le numéro de la demande à l'intérieur de cet avis.

Une liste de toutes interventions/observations sera également disponible sur le site Web du Conseil. La version électronique de toutes interventions/ observations soumise sera accessible à partir de cette liste. Afin d'accéder à cette liste, sélectionner « Liste d'interventions/observations » sous la rubrique « Instances publiques » du site Web du Conseil.

Les documents sont disponibles pendant les heures normales du bureau à l'adresse locale indiquée dans cet avis et aux bureaux du Conseil et aux centres de documentation concernés par ces demandes ou bien, sur demande, à l'intérieur de 2 jours ouvrables, aux autres bureaux et centres de documentation du Conseil.

#### **Édifice central**

Les Terrasses de la Chaudière  
1, promenade du Portage, pièce 206  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél.: (819) 997-2429 – ATS: 994-0423  
Télécopieur: (819) 994-0218

#### **Place Metropolitan**

99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél.: (902) 426-7997 – ATS: 426-6997  
Télécopieur: (902) 426-2721

205, avenue Viger Ouest  
Bureau 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est  
Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél.: (416) 952-9096

Édifice Kensington  
275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél.: (204) 983-6306 – ATS: 983-8274  
Télécopieur: (204) 983-6317

Édifice Cornwall Professional  
2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél.: (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél.: (604) 666-2111 – ATS: 666-0778  
Télécopieur: (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*